

Bureau des Pertes de 1837-38, B. C.

Garderober de l'Assemblée Législative,
Montréal, 22 Décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38, et de celles qui en proviennent et en résultant, siègent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis 10 heures A. M., jusqu'à 3 heures P. M.
Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit : à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre,
J. G. BARTHE,
Sec. Com. sur les Pertes.
A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.
Montréal, 5 Janvier 1846.

Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Enean Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Elicane et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au toms de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,
C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le *Préoncle & Gazette* et le *Toronto Herald*, sont aussi liés de l'insérer.
Montréal, 5 Janvier 1846.

A VENDRE A CE BUREAU

Le second volume de la REVUE CANADIENNE, élégamment relié.—
Prix 10s. AUSSI.

Les trois premières livraisons de la REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE. Prix chaque Exemplaire, 2s.-6d.

AVIS.

Le Soussigné profite de cette occasion pour informer les Négociants de Montréal, qu'il continue à faire la COMMISSION sur le Marché de New-York (et aussi sur ceux de Philadelphie, Boston et Baltimore, où il a des agents) pour achat d'Épiceries et de Marchandises Sèches ; il espère que sa parfaite connaissance de ce marché et sa ponctualité dans ses transactions mercantiles auront lui mériter la confiance du public dont il sollicite l'encouragement.

R. DESRIVIERES,
81, Front Street.

New-York, 6 Janvier 1846.

Bureau de l'Adjudant Général de Milice, }
Montréal, 6 Janvier, 1846. }

ORDRE GENERALE,

SON EXCELLENCE l'Administrateur du Gouvernement ayant été informé que plusieurs Officiers de Milice dont les nominations ont été dûment publiées n'ont pas encore reçu leur commissions, il lui a plu d'ordonner aux Officiers commandants des corps de fournir immédiatement des listes de tels Officiers dans l'ordre de leur nomination, spécifiant avec toute la précision possible la date de chaque nomination.

Par ordre,
A. GUGY,
Col. et Adjt. Gen.

ALMANACH DES AFFAIRES.

J. P. PLAMONDON, Avocat, Faucourt, encoignure des rues St. Urbain et Dorchester.—16 jr.

DR. LEPROHON, No. 83, Rue Craig. Janvier, 1846.

DR. VALLEE, No. 59, Grande Rue St. Laurent, chez Joseph Vallée, Gér.

DR. DORSONNENS, 2de. porte à gauche sur la Rue St. Louis, à son encoignure avec la Rue Sanguinet.

DR. C. DE BOUCHERVILLE, No. 25, Rue Sanguinet, Faubourg St. Laurent.

DR. L. BOYER, No. 34, Rue St. Denis, Faubourg St. Laurent.

DR. PAPINEAU, No. 41, Rue Craig.

DR. TAVERNIER, No. 2, Grande Rue St. Laurent.

J. M. LAMOTHE, Avocat, No. 15, Rue St. Vincent.

J. C. A. POITRAS, Avocat, No. 18, Rue St. Vincent.

M. S. DAVID, Avocat, No. 23, Petite Rue St. Jacques.

L. O. LE TOURNEUX, Avocat, à Etude au No. 15, Rue St. Vincent.

C. J. COURSOL, Avocat, Coin des Rues St. Vincent et Ste. Thérèse.

W. B. LINDSAY, Jr. Avocat, No. 15, Rue St. Vincent.

M. LAFRAMBOISE, Avocat, No. 31, Rue St. Gabriel.

J. R. BERTHELOT, Avocat, No. — Rue St. Vincent.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, No. 25, Rue St. Gabriel, près de l'Hotel du Canada.

P. LAMOTHE & D. E. PAPINEAU, Notaires, No. 164, Rue Notre-Dame.

C. C. SPENARD, Notaire, Bureau chez des Rues St. Paul et St. Vincent.

LA BANQUE DU PEUPLE
AVIS.

LES ACTIONNAIRES dans cette Institution, sont requis de payer, au PREMIER de MARS prochain, le TROISIÈME INSTALEMENT, sur le nouveau capital.

Par ordre des Directeurs,
B. H. LEMOINE,
Caissier.

Bureau de La Banque du Peuple, }
Montréal, 12 Janvier 1846. } usi.

BEAUDRY & FRERE,
No. 124, RUE NOTRE-DAME,

ONT constamment un Assortiment très considérable des articles suivants, à des prix très avantageux :

- Couvertures de Laine, grandeur assorties
- Flanelles de toutes les couleurs
- Draps à Manteaux, de diverses couleurs
- do de Castor, do do
- Bon choix d'étoffe à Pantalon
- Plusieurs cents pièces Coton Blanc Américain.

Montréal, 13 Janvier, 1846.

AVIS AUX AUBERGISTES
Dans la Cité et BANLIEU DE MONTREAL.

Bureau de la Paix,
Montréal, 2 Janvier 1846.

AVIS est par le présent donné, qu'une SESSION SPECIALE DE LA PAIX sera tenue par les Juges de Paix, conformément aux clauses de l'Ordonnance 2 Viet. chap. 14, au PALAIS DE JUSTICE, MARDI le VINGTIÈME jour de JANVIER courant, pour régler le nombre de certificats à donner pour obtenir LICENCE D'AUBERGE dans la Cité et Banlieue de Montréal, et les personnes en faveur desquelles tels certificats seront accordés.

Toutes demandes pour renouveler, et pour obtenir de telles licences devront être déposés à ce Bureau avant le dit 20 courant. La licence de l'année précédente devra aussi être présentée.

A. M. DELLE,
Greffier de la Paix.

ETABLISSEMENT CANADIEN

D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET D'ARTICLES DE FANTAISIE,

TENU PAR

M. L. P. BOIVIN,
BIJOUTIER, No. 80, RUE ST. PAUL,
en face du marché.

M. BOIVIN offre en vente, un assortiment éminent de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend : Montres de Dames et Messieurs, en Or et en Argent, du goût le plus nouveau et de première qualité.

Chaînes en or françaises et anglaises.
Tabatières d'argent, de dames et messieurs.
Pendant d'oreilles.

Épingles, épinglettes de corail et Cornaline, etc. etc.
Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets, forment la plus élégante garniture de corniche.

Lunettes en or, argent et acier à verres concaves, convexes, et colorées ; aussi toute espèce de verres de lunettes.

Une jolie collection, pour les amateurs de Cannes, Cravaches, Fouets, montés en argent et en fer ; ainsi qu'un assortiment de cueillères, et de fourchettes en argent, qui sont aussi confectionnées à ordres selon les goûts.

M. B. se charge de réparations de pendules et de montres simple et compliquées, françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutés avec soin et promptitude.
Montréal, 6 Janvier, 1846.

A VENDRE.

Aux Bureaux de la Revue Canadienne.

La lecture de l'Hon. A. N. MORIN, délivrée devant L'INSTITUT CANADIEN, le 18 Décembre, 1845.— sur "l'Éducation Élémentaire dans la Bas-Canada ; ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être."
Prix de la Brochure, 15 sous.

AVIS.

N demande information sur un individu, ayant nom JOSEPH SEGUIN, autrefois de la Paroisse de St. Valentin, parti, il y a environ neuf ans, pour les États-Unis. On n'en a pas entendu parler depuis. MM. Les Curés, ou autres, qui pourraient donner quelque information sur cet homme, rendraient un grand service à sa famille.
S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne.
Montréal, 15 novembre, 1845.

Conditions

ET PRIX DE L'ABONNEMENT.

La REVUE CANADIENNE paraît les MARDI et VENDREDI matin. Chaque No. contient huit pages de matière formant seize pages par semaine : deux volumes par an.

A part du journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle : ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE, L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.— et au moins quatre pages de musique par mois.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul - - - - - £1 0 0

Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul - - - - - 1 0 0

Aux deux publications réunies - - - - - 1 10 0

Comme on peut le voir on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux ; ces personnes auront pour DIX CHELINS seulement, à peu près CINQ CENTS grandes pages de littérature, etc., et CINQUANTE pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement de deux publications.

Nos conditions de souscription sont : pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIÈRE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

La grande circulation de la REVUE CANADIENNE, en fait un excellent centre de publicité, pour le commerce et toutes les branches d'Industrie.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, Première Insertion.....2s.6d.
Dix lignes et au-dessous, Première Insertion.....3s.4d.
Au-dessus, par lignes..... 4s.

Toute insertion subséquente, le quart du prix.
On compose pour les annonces considérables et permanentes.

LOUIS O. LE TOURNEUX,
Rédacteur en Chef et Propriétaire.